



**Séance ajournée
du 23 mars 2005**

À une séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 23 mars 2005, à 20 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Michel Lanthier, vice-président
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Ugo de Montigny
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Fernand Lavoie
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
M. Jean-Pierre Reid
Mme Christiane Hallée, représentant le Comité de parents

Étaient également présentes et présents :

Mme Lucie Lafleur, directrice générale
M. René Gauthier, secrétaire général
M. Mario Auclair, directeur, Service des ressources humaines
Mme Josette Boudreau, directrice, Service de l'éducation des adultes
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Gérard Lacroix, directeur, Service des ressources financières
M. Gérald St-Arneault, directeur, Service des technologies de l'information
Mme Claudette Séguin, directrice, Service de l'organisation scolaire

Étaient absentes et absents :

Mme Hélène Bélisle
M. Nicolas Cazalais
M. Alain Faussurier
M. Dominique Kenney
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Francine Poitras
M. Andrew Rhéaume
Mme Gervaise St-Amour
M. Gilles Chagnon, représentant le Comité de parents

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-04-05-249 M. Mario Crevier propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

3.2 Financement des écoles publiques
3.3 Appui aux étudiants

Pour : 11
Contre : 1
Abstention : 1

Adoptée à la majorité.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Les commissaires sont invités à assister à la cérémonie de remise de prix du Concours « Chapeau les filles » édition 2004-2005, qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15 h 30 au Centre de formation professionnelle de l'Outaouais.

Le président a assisté à la messe commémorative pour le décès de Mme Josée Lacroix, éducatrice à l'école Saint-Paul.

Il a aussi assisté au lancement du Recueil de textes et d'illustrations « Des jardins de rêves ».

**Félicitations -
Recueil de textes**

FÉLICITATIONS - RECUEIL DE TEXTES « DES JARDINS DE RÊVES »

C.C.-04-05-250 M. Michel Lanthier propose que des félicitations soient adressées à l'équipe du Service des ressources éducatives pour l'organisation et la coordination du projet Recueil de textes « Des jardins de rêves » qui a connu un franc succès. M. Lanthier souligne également l'excellence du partenariat établi dans la réalisation de cette grande réussite.

Adoptée à l'unanimité.

**Régime
pédagogique**

**RÉGIME PÉDAGOGIQUE - VERS UN CURRICULUM RENOUVÉLÉ AU
PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE**

1. L'intégration de l'anglais, langue seconde au premier cycle du primaire

Considérant notre contexte géographique particulier;

Considérant que la langue maternelle de plus de 16,28% de notre clientèle est autre que le français;

Considérant que la planification stratégique de notre Commission scolaire a comme orientation de promouvoir, de valoriser la langue française et d'augmenter sa qualité;

Considérant que nos établissements se sont donnés comme objectif d'augmenter le taux de réussite en français langue maternelle;

Considérant que chaque établissement met en place des mesures qui favorisent l'acquisition et l'amélioration de la qualité de la langue orale et écrite à travers son plan de réussite;

Considérant que cette modification au Régime pédagogique pourrait affecter les apprentissages de nos élèves à risque du premier cycle du primaire;

Considérant les consultations effectuées ainsi que la recommandation du Comité des services éducatifs;

C.C.-04-05-251 Mme Johanne Légaré propose de signifier notre désaccord sur l'intégration de l'anglais, langue seconde au premier cycle du primaire et de demander au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de réviser sa position sur ce changement à la grille-matières du premier cycle du primaire. Nous favorisons plutôt l'augmentation du temps alloué à cette discipline au 2^e et 3^e cycle du primaire.

Pour : 10
Contre : 3

M. Michel Gervais enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité.

2. **La continuité des deux volets choisis dans le domaine des arts au primaire**

Considérant que le programme de formation offre la possibilité d'explorer quatre volets dans le domaine des arts;

Considérant que cette exploration rejoint les objectifs poursuivis par l'Approche orientante dans la mesure où l'élève est ainsi amené à structurer son identité;

Considérant que nous privilégions une organisation scolaire souple et ouverte aux besoins exprimés dans les projets éducatifs des établissements;

Considérant les consultations effectuées ainsi que la recommandation du Comité des services éducatifs;

C.C.-04-05-252 M. Jacques Lemay propose de manifester notre désaccord avec la proposition de continuer les deux volets choisis dans le domaine des arts au primaire. Nous croyons qu'il revient à chaque milieu de mettre en place des volets en art qui correspondent à son projet éducatif, ses besoins et ses contraintes organisationnelles.

Adoptée à l'unanimité.

3. **La continuité du volet choisi dans le domaine des arts au premier cycle du secondaire**

Considérant que le premier cycle du secondaire est en continuité avec le primaire;

Considérant qu'il est motivant pour l'élève de poursuivre son exploration au niveau du domaine des arts;

Considérant que c'est à partir de ces bases que l'élève fera un choix plus éclairé du volet qu'il développera pour la sanction des études;

Considérant que nous privilégions une organisation souple et ouverte aux besoins exprimés dans les projets éducatifs des établissements;

Considérant les consultations effectuées ainsi que la recommandation du Comité des services éducatifs;

C.C.-04-05-253 M. Mario Crevier propose de réagir à l'obligation d'établir la continuité dans le volet art au premier cycle du secondaire. Nous croyons qu'il revient à chaque milieu d'établir son offre tout en tenant compte de son projet éducatif et de ses contraintes organisationnelles. Par ailleurs, considérant les nouvelles exigences de la sanction des études, nous croyons que c'est au 2^e cycle du secondaire que le principe de continuité dans le volet choisi devrait être établi.

Adoptée à l'unanimité.

4. **Projet intégrateur en 5^e secondaire**

Considérant le nombre de compétences qui devront entrer en relation dans la réalisation de ce projet;

Considérant le manque de définition du projet intégrateur;

Considérant le peu d'unités qui sont attribuées à ce projet;

Considérant que la réussite de ce projet ne fait pas partie de la sanction;

Considérant que les contraintes organisationnelles reliées à sa mise en oeuvre sont multiples;

Considérant les consultations effectuées ainsi que la recommandation du Comité des services éducatifs;

C.C.-04-05-254 M. Michel Lanthier propose :

- de demander que le projet intégrateur en 5^e secondaire soit retiré de la grille-matières.
- que copie des présentes résolutions soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés de la région de l'Outaouais et à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Financement des écoles publiques

FINANCEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Considérant les récents débats quant au financement des écoles privées;

Considérant la Déclaration du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique;

Considérant que les écoles publiques manquent sérieusement de financement et que le gouvernement doit composer avec une situation budgétaire précaire;

Considérant que le Conseil des commissaires est d'avis que la mission première du gouvernement est de soutenir le système d'éducation public en lui fournissant les ressources adéquates;

C.C.-04-05-255 Mme Johanne Légaré propose de demander au gouvernement du Québec de revoir à la hausse le financement des écoles publiques, de réduire progressivement le financement des écoles privées et de transmettre copie de cette résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés de la région de l'Outaouais et à toutes les commissions scolaires du Québec

Adoptée à l'unanimité.

APPUI AUX ÉTUDIANTS

Incidence : M. Mario Crevier quitte son siège.

M. Ugo de Montigny dépose un projet de résolution pour appuyer les étudiants dans leurs revendications afin que les élèves de la formation professionnelle puissent être inclus dans les futures offres du gouvernement du Québec.

M. Jacques Lemay demande le dépôt du document.

Pour : 4
Contre : 8

HUIS CLOS

C.C.-04-05-256 M. Jocelyn Blondin propose la tenue d'un huis clos.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-04-05-257 M. Jocelyn Blondin propose la levée du huis clos.

Adoptée à l'unanimité.

Les membres discutent de la proposition. Des vérifications s'imposent quant à certains énoncés de la proposition.

Incidence : Mme Johanne Légaré quitte son siège.

CORRESPONDANCE

- Coupures de presse.

Le président constate l'absence de quorum ce qui met fin à la séance.

Il est 22 heures 17 minutes.

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR - SÉANCE AJOURNÉE DU 23 MARS 2005

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Message du Président.
- 3.1 Régime pédagogique - Vers un curriculum renouvelé au primaire et au secondaire.
- 3.2 Financement des écoles publiques
- 3.3 Appui aux étudiants
4. Nouveaux sujets
5. Correspondance et dépôt de documents